



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 1981-1982

18 MAI 1982

**Rapport de la Commission Royale des
Monuments et des Sites
pour 1979-1980 (1)**

RAPPORT

**PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES BEAUX-ARTS
PAR M. HUBIN**

(1) Voir annexe 1.

Votre commission des Beaux-Arts a consacré ses réunions des 22 février et 18 mai 1982(1) à l'examen du rapport de la Commission Royale des Monuments et des Sites pour 1979-1980.

Exposé de M. HANIN, président de la Commission Royale des Monuments et des Sites

En guise de préliminaire, M. Hanin rappela que les tâches de la Commission étaient multiples parce que, en dehors de l'application du décret du 28 juin 1976, l'avis de la Commission, en vertu de décrets, règlements et accords divers, est sollicité lors de l'élaboration de nombreux dossiers. Ainsi, la Commission est en relations étroites avec le Ministère des Travaux publics (qui la consulte lors du tracé des nouvelles autoroutes), le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (pour la définition des périmètres urbains et lors de tout problème d'affectation d'un terrain classé à l'intérieur d'un plan de secteur), le Ministère de l'Agriculture (lors de projets de remembrement), le Ministère des Affaires économiques (lors de l'établissement de lignes à haute tension).

Enfin, en vertu du décret du 28 janvier 1974, relatif aux noms des voies publiques, l'avis de la Commission est sollicité conjointement à celui de la Commission de toponymie et de dialectologie, à propos de la modification de la dénomination d'une voie publique.

Dans tous les cas cités, les administrations respectives se concertent.

M. Hanin souligna l'esprit de collaboration que la Commission des Monuments et Sites a rencontré auprès de ces diverses instances.

L'évolution des options et les problèmes qui continuent à se poser depuis 1976

Le décret du 28 juin 1976 a contribué à accélérer la procédure de classement instaurée par la loi du 7 août 1931 en précisant le délai dans lequel les ministres concernés d'une part, et les députations permanentes

(1) *Ont participé aux travaux de la Commission:*
MM. Cudell (Président), Aubecq, Collart, De Decker, Hanin, le Hardy de Beaulieu, Mme Jortay, MM. Lagneau, Mouton, Mundeleer, Remacle, Hubin (Rapporteur).

Ont assisté aux travaux de la Commission:
Mme Vielvoye, M. Legrand, M. Bonmariage, représentant le ministre-président de l'Exécutif de la Communauté française.

et les communes de l'autre, rendent un avis motivé (en rendant inopérant tout risque de blocage au niveau d'administrations intermédiaires).

Si cet aspect de la procédure se trouve amélioré, le mécanisme de notification pendant la période d'enquête est très long et complexe.

M. Hanin cita le cas des travaux à des édifices du culte classés au sujet desquels toute décision transite automatiquement par le Conseil de Fabrique, la députation permanente, les ministres concernés, la Commission elle-même, etc.

Par ailleurs, si le décret fixe le délai de travail de la Commission, il s'écoule parfois plus d'un an entre l'avis de la Commission et la notification définitive du classement.

Insuffisance du nombre de classements

Les problèmes d'infrastructure et la complexité de la procédure sont un obstacle majeur à l'amélioration des travaux.

Bien que la procédure dans l'ensemble se soit améliorée, le nombre pris d'arrêtés royaux de classement reste de loin en dessous de celui de nos pays riverains, et même de la Communauté flamande (ce que soulignait déjà le rapport de 1976).

M. Hanin en analysa les causes: les retards dans la procédure de classement s'expliquent d'une part, par les problèmes d'infrastructure auxquels la Commission est confrontée (l'équipement en secrétariat laisse à désirer et les conditions de travail ne correspondent plus à la valeur réelle des prestations).

D'autre part, il a déjà été souligné qu'après que la Commission ait adressé au ministre ses propositions motivées, la notification, dans la plupart des cas, n'est transmise aux personnes et instances intéressées qu'après un laps de temps important. Un même problème d'étoffement des cadres se pose à l'administration du ministre.

En ce qui concerne la procédure des travaux, M. Hanin, il y a deux ans, avait émis le vœu que fût mise en place une commission spéciale ou cellule regroupant les délégués ou représentants de toutes les instances ayant pouvoir de décision. La décision de cette commission entraînerait automatiquement celle du ministre.

La commission des Beaux-Arts a exprimé un avis favorable sur cette proposition dans son dernier rapport. Celle-ci est restée sans suite.

Les problèmes posés au patrimoine menacé

En attendant que la notification définitive ait été communiquée, les monuments ou sites, objets d'une proposition de classement, continuent à se détériorer.

Le manque de moyens financiers et la lenteur de la procédure se font cruellement sentir, en particulier quand le processus de dégradation des bâtiments à classer est déjà entamé et que le problème de la restauration se pose de toute urgence.

Le travail de la Commission

Malgré toutes les difficultés qui ont été énoncées, M. Hanin mit l'accent sur l'effort qui a été consenti et cita les chiffres suivants :

en 1979: 183 propositions d'enquêtes ont donné lieu à 45 propositions de classement;

en 1980: 201 propositions d'enquêtes ont donné lieu à 157 propositions de classement.

Le projet de décret annoncé

M. Hanin souhaiterait que le fond de la législation sur les monuments et sites pût être revu, en tenant compte des options récentes en matière de classement: notamment, l'intégration des ensembles architecturaux et l'introduction d'une procédure d'urgence (listes de sauvegarde). Enfin, l'aide aux particuliers, propriétaires de demeures privées, ne doit pas être négligée et, à cet effet, une révision de la législation fiscale serait opportune. M. Hanin cita à l'appui l'étude de la Fondation Roi Baudouin qui apporte des éclaircissements sur la législation en vigueur dans d'autres pays.

M. Hanin tint enfin à souligner la nécessité, reconnue par toutes les autorités compétentes, d'intégrer les monuments classés dans la vie moderne en les réaffectant à cet usage.

La réalisation de cette option dépend en grande partie de l'intérêt et de la bonne volonté des pouvoirs publics.

En conclusion, M. Hanin exprima trois souhaits en conclusion de son rapport :

à savoir :

— que le décret annoncé, modifiant la législation actuelle de la procédure de classement, soit déposé;

— que la procédure d'exécution des travaux soit simplifiée en instaurant la commission évoquée plus haut;

— qu'une mesure concrète soit prise qui intéresse directement la Commission. Celle-ci en effet souhaiterait n'être plus consultée sur les changements de noms des voies publiques, puisqu'en fait elle se range à l'avis de la Commission compétente de toponymie et de dialectologie.

Discussion générale

Un premier intervenant interrogea le président de la Commission des Monuments et Sites sur la part du budget affectée par la Communauté française aux travaux de restauration.

Il lui répondit que la dépense en capital s'élevait à 115,5 millions de francs pour 1980. Un écart existe encore entre ce crédit et celui qui est alloué à ce même poste par la Communauté flamande.

Un autre membre voulut savoir si l'année de la sauvegarde du patrimoine architectural européen avait pu avoir une influence déterminante sur les décisions qui auraient pu être prises en matière de sauvegarde des ensembles.

Il lui fut répondu que les efforts consentis dans ce domaine restèrent isolés et que, par ailleurs, ils n'ont pas été liés directement à l'année du patrimoine architectural.

Un commissaire se préoccupa du pourcentage de l'intervention de l'État dans la restauration de bâtiments privés.

Le président de la Commission des Monuments et Sites lui répondit que cette intervention ne pouvait pas dépasser 50 p.c. et que par ailleurs les propriétaires privés étaient confrontés au problème de ne pas pouvoir assumer par eux-mêmes les charges que représentaient les 50 autres p.c.

D'autres commissaires exprimèrent leur inquiétude au sujet des retards apportés à la restauration dans le cas d'édifices déjà gravement menacés.

Dans les cas de détérioration très avancée, rappela le président de la Commission des Monuments et Sites, la loi de 1931 prévoit l'expropriation « pour cause d'utilité publique » (article 4). Dans ce cas, les pouvoirs publics peuvent se substituer aux propriétaires, bien que dans la pratique, cette mesure ne soit appliquée qu'exceptionnellement.

Un autre intervenant demanda si l'avis de la Commission des Monuments et Sites pouvait avoir une influence sur la protection d'un site naturel.

Il lui fut répondu qu'effectivement la loi de 1931 prévoyait expressément l'intervention de la Commission aussi bien pour les sites que pour les monuments.

Un autre intervenant souhaiterait enfin que fût acté au rapport, et en liaison avec les préoccupations énoncées par M. Hanin concernant l'intégration des bâtiments restaurés, le souhait de pouvoir utiliser certains édifices rénovés comme bâtiments d'administration.

Ce présent rapport a été lu et approuvé par la Commission au cours de la réunion du 18 mai 1982.

Le Rapporteur,

F. HUBIN.

Le Président,

G. CUDELL.

ANNEXE 1

RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES (1979-1980) AU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

Préliminaires

A la suite du vote du décret du 28 juin 1976, la Commission Royale des Monuments et des Sites a, en octobre 1976, sous la signature de son président, déposé son premier rapport au Conseil culturel.

Ce premier rapport ne portait pas seulement sur l'activité de l'année écoulée mais abordait tous les aspects de la politique des monuments et sites en Belgique: les idées et leur évolution, la tâche à réaliser, l'organisation de la Commission et la procédure, le bilan d'activité. Il comportait une appréciation de la situation et indiquait les conditions de l'efficacité.

Ce document fut examiné en commission et, sur rapport de Madame Goor, approuvé par l'Assemblée du Conseil culturel.

Les rapports des années 1977 et 1978 furent beaucoup plus succincts, se bornant à donner les indications statistiques sur le travail de la Commission.

Le présent rapport, qui concerne les années 1979 et 1980 (avec un retard dont la Commission demande qu'on veuille bien l'excuser) est assez distant du rapport de base de 1976 pour qu'il soit intéressant d'y aborder à nouveau les grands thèmes traités en 1976 afin de voir leur évolution et de traiter ainsi les problèmes nouveaux qui peuvent se présenter depuis lors.

Le rapport comportera donc trois parties:

- 1) les renseignements statistiques sur les affaires traitées en 1979-1980
- 2) les problèmes cités en 1976 et leur évolution
- 3) les problèmes nouveaux.

I. Renseignements statistiques

Aucun décret, aucun arrêté royal n'a apporté de changement quant à la mission de la Commission Royale des Monuments et des Sites telle que définie à l'arrêté royal du 13 décembre 1968.

Il semble se confirmer que dans l'esprit de l'opinion publique et aussi dans celui de bon nombre de personnalités responsables, la mission de la Commission se limite à proposer des classements.

En réalité, ce travail constitue à peine un dixième de ses interventions. On semble oublier que les tâches qui lui sont dévolues sont multiples et affectent de nombreux départements.

L'énumération ci-après qui n'est pas limitative, donne un aperçu de l'importance de la tâche.

1. Loi du 7 août 1931

- Constitution des dossiers de proposition d'ouverture d'enquête.
- Avis circonstancié sur les propositions de classement.
- Examen approfondi des propositions de subsidiation.
- Avis circonstancié sur les demandes de dérogation aux restrictions des arrêtés royaux de classement de site.
- Etablissement d'un état d'avancement des propositions en cours.
- Mise à jour des listes des monuments et sites classés.
- Constitution des addenda et transmission aux services et communes intéressés.

2. Arrêté-loi du 16 août 1824 sur les fabriques d'église

- Examen des avant-projets et projets de construction, de transformation et de restauration des édifices du culte (églises et presbytères).
- Contrôle de l'exécution des travaux (règles de l'art).

3. Arrêté royal du 13 décembre 1968 — Article 4, 1^o et 2^o

- Avis sur les questions relatives à la conservation des objets mobiliers, à leur restauration et à leur affectation éventuelle.

4. *Arrêté royal du 13 décembre 1968 — Article 4, 4^e et loi du 29 mars 1962 organique de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme*

— Avis concernant les plans de secteur et les plans particuliers d'aménagement.

— Avis sur tout projet de construction situé dans les champs de vue d'un monument ou d'un site.

5. *Loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal des biens ruraux — Article 12*

— Avis requis par le Ministère de l'Agriculture quant à l'incidence des travaux sur la conservation de la faune et de la flore.

6. *Loi du 12 août 1911 sur la conservation de la beauté des paysages*

— Avis sur les projets de construction, d'amélioration des routes, voies navigables, de canalisations électriques, oléoduc, gazoduc, ...

7. *Décret du 28 janvier 1974 relatif au nom des voies publiques*

— Avis concerté avec la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.

8. *Administration du Logement*

— Avis relatif aux édifices à considérer comme taudis et destinés à être démolis.

Secrétariat

Au lieu de s'améliorer, la situation en personnel continue à se dégrader. Le rédacteur définitif en congé sans solde depuis le 1^{er} octobre 1979 démissionne le 31 mars 1980. Le commis temporaire, en fonction depuis le 1^{er} octobre 1973, agent qui a toujours donné satisfaction, menacé de *non* régularisation suite aux dispositions réglementaires, donne sa démission à l'expiration du 31 août.

Le personnel mis à la disposition du secrétariat est ainsi réduit à 8 unités en ce compris les 2 cadres et le comptable. Entretemps, les demandes d'avis se multiplient. Le manque de rédacteurs, signalé depuis plusieurs années, empêche l'exécution normale des avis de la CRMS et ce malgré les

prestations supplémentaires et bénévoles du samedi effectuées par le secrétaire et par le chargé de mission.

La situation en est arrivée à un point critique où, si l'on n'obtient pas les quelques unités « rédacteurs » strictement nécessaires, le secrétariat en sera réduit à ne plus pouvoir traiter que les dossiers évoqués.

Il ne faut pas perdre de vue que la rédaction des ordres du jour et des procès-verbaux de séances, la préparation des dossiers et l'affichage des plans nécessaires au déroulement des réunions nécessitent la mobilisation de la moitié du personnel pendant deux journées complètes.

Si on y ajoute l'examen préalable des dossiers, les communications téléphoniques avec les particuliers pourtant limitées aux mardis et aux vendredis, la préparation des visites sur place, la réception des visiteurs, il ne reste qu'au maximum 1 journée et demie pour 1 rédacteur et 2 sténodactylos pour effectuer le travail de transmission des avis.

Quant on sait l'importance des ordres du jour et quand on se rend compte que les dossiers inscrits en séance ne représentent qu'un quart du roulement habituel, on peut s'inquiéter de l'avenir.

Il ne faut pas oublier non plus qu'en plus des séances mensuelles habituelles des 2^e et 4^e lundis (Monuments) et du 3^e lundi (Sites), il faut ajouter mensuellement deux séances du « groupe de travail » chargé de l'examen préalable des dossiers de Bruxelles et de son agglomération. La quasi-totalité des dossiers sont introduits en français exigeant ainsi une réponse en français. Malgré la disproportion jadis signalée dans les effectifs du personnel néerlandais par rapport au français, une suite est donnée dans des délais plus qu'acceptables.

Ce qui précède permettra aux membres du Conseil de se rendre compte de l'ampleur des tâches assumées par la Commission et son secrétariat.

Ils trouveront en annexe les renseignements détaillés sur l'activité de la Commission en 1979 et 1980.

En 1979, la section des Monuments a tenu 19 séances; la section des Sites 10; il y a eu une séance plénière. Au cours de ces séances, 606 décisions proposées ont été approuvées, 236 rapports d'inspection ont

été présentés, 183 propositions d'enquête ont été décidées (il s'agit de l'avis adressé au Ministre et au vu duquel celui-ci décide de l'ouverture de l'enquête officielle de classement), 45 propositions de classement ont été décidées (il s'agit de l'avis donné au Ministre après la procédure; la Commission ne réexamine le dossier qu'en cas d'avis défavorable de la commune ou de la province: il y a donc en réalité, beaucoup plus de propositions de classement).

En 1980, nous avons eu 19 séances de la section des Monuments, 11 séances de la section des Sites et 1 séance plénière. 691 décisions proposées ont été approuvées, 196 rapports d'inspection, 201 propositions d'enquête, 157 propositions de classement.

La Commission a, au cours de ses séances de 1979, traité 1954 points mis à l'ordre du jour; en 1980, 2 113 points.

Ajoutons enfin que, lors des inspections sur place, il y a toujours au moins un membre de la Commission présent (outre le secrétariat) et, souvent, 3 ou 4. Or, il y a eu, comme indiqué ci-dessus, 236 rapports d'inspection en 1979 et 196 en 1980.

Il faut redire les mérites du petit secrétariat (11 personnes au cadre, dont 2 parties et non remplacées) et spécialement de MM. Palmers et Martin, secrétariat qui assume toutes ces tâches au prix d'un travail incessant.

II. Problèmes cités en 1976 et leur évolution

1) *Insuffisance du nombre de classement*

Le nombre d'arrêtés royaux de classement a été de 62 en 1979 et de 95 en 1980. Le rythme est à peu près égal depuis 1972, en augmentation sur la période précédant cette année.

Il est à noter cependant que les propositions d'ouverture d'enquête sont nettement plus nombreuses: 294 en 1979, 337 en 1980.

D'où vient la difficulté:

a) *du côté de la Commission*

Des propositions plus nombreuses encore pourraient être faites si:

— le secrétariat était un peu mieux équipé, en hommes et en matériel;

— les conditions de travail des membres et des membres correspondants étaient meilleures: les membres effectifs, qui touchent une indemnité dérisoire, et les membres correspondants, qui n'en touchent pas du tout, voudraient qu'au moins, leurs frais de déplacement et de séjour leur soient intégralement remboursés. Or, ce n'est pas le cas: les frais sont calculés sur base de barèmes anciens, si bien que les membres ne sont même pas remboursés de leurs frais de déplacement réels. Ce serait cependant la moindre des choses. La seule exception ne concerne pas les frais de déplacement: les membres correspondants du Brabant reçoivent, par séance, un jeton de 500 francs qui leur est payé par la province.

b) *du côté du Ministère*

Là aussi l'Administration est certainement sous-équipée. La conséquence en est que la décision d'ouverture d'enquête prise par le Ministre n'est généralement suivie de notification aux intéressés qu'après un an ou plus. Quant on sait que seule, la notification fait courir le délai de protection provisoire, on voit les dangers que ce retard fait courir aux monuments et sites.

2) *La lenteur des dossiers de travaux*

Cette lenteur est toujours aussi grande. Il en résulte danger pour la conservation des monuments et dommage pour le Trésor.

En effet, comme il s'agit de bâtiments anciens et donc fragiles, les dégâts s'aggravent considérablement entre le moment du dépôt du dossier et la décision, qui intervient 2 ou 3 ans après lorsqu'il s'agit de bâtiments du culte pour lesquels le périple administratif est particulièrement long.

Depuis plusieurs années, nous avons fait une proposition susceptible de raccourcir ces délais. Il s'agirait de constituer une commission constituée d'un représentant de chaque ministère concerné, représentant ayant reçu de la part de son ministre une délégation telle que la décision, une fois acquise au sein de cette commission, entraînerait automatiquement la décision du ministre.

Cette proposition a reçu un accueil favorable ... et est restée sans suite; elle est sans doute trop contraire aux usages administratifs.

3) *La modernisation de la législation*

a) *Pour la Communauté française*

Dans le rapport de la commission des Beaux-Arts, dressé en 1977 par Madame Goor, nous trouvons le passage suivant :

« Le représentant du ministre affirme que le gouvernement est prêt à déposer un projet de décret abrogeant la loi du 7 août 1931 et envisageant tous les aspects du problème, en ce compris le financement des restaurations des monuments et des sites classés. »

Ce projet devait viser la protection d'urgence. Nous sommes en 1981. Le projet de décret n'est pas déposé.

b) *Pour l'agglomération bruxelloise et les communes à statut spécial*

Il semble prématuré de vouloir modifier la législation dans la situation où nous nous trouvons.

Provisoirement, une solution pragmatique a été trouvée : la Commission francophone et la Commission néerlandophone ont composé un groupe de travail, les deux commissions, sauf circonstances exceptionnelles, l'entérinent.

Ce système a bien fonctionné puisque, sur plus d'un an d'activité, 3 dossiers seulement n'ont pas été réglés de cette façon ; ils ont été soumis aux deux commissions réunies qui se sont mises d'accord.

c) *La région de langue allemande*

Une solution particulière devra être trouvée. Le Conseil de la Communauté de langue allemande fera des propositions à ce sujet.

4) *Les moyens financiers*

Dans notre rapport de 1976, nous signalions que, dans le budget de 1975, la Communauté flamande avait inscrit une somme de 150 millions pour la restauration des monuments classés et la Communauté française 49 millions.

Pour le budget de 1980, les chiffres sont respectivement de 265 941 181 pour la Communauté flamande et de 115 500 000 pour la Communauté française.

III. Problèmes non signalés en 1976

1) *Les noms des voies publiques*

Le problème est mineur, mais significatif.

Depuis des années, la Commission a suggéré qu'on ne lui demande plus son avis à ce sujet comme le prévoit l'article 1^{er} du décret du 28 janvier 1974, au sujet des modifications de noms de rue.

Ce décret prévoit l'intervention :

— de la Commission Royale des Monuments et des Sites ;

— de la section wallonne de la Commission Royale de Toponymie et de Dialectologie.

En fait, la Commission Royale des Monuments et des Sites ne sert que de boîte aux lettres : elle ne fait que transmettre (après l'avoir demandé) l'avis de la Commission Royale de Toponymie, beaucoup plus compétente en cette matière.

La suppression de l'intervention de la Commission Royale des Monuments et des Sites accélérerait les choses et supprimerait tout un travail administratif.

Cette suggestion n'a jamais eu de suite. Le président de la Commission va déposer une proposition de décret.

2) *Nature des travaux susceptibles d'être subventionnés*

On sait que les travaux de restauration et d'entretien des bâtiments classés sont susceptibles d'être subventionnés par les pouvoirs publics s'ils sont effectués suivant les règles de l'art.

La Commission donne son avis sur la compatibilité des travaux avec le caractère du bâtiment et sur l'admissibilité au subventionnement ; le ministre décide.

Encore faut-il savoir quels travaux sont susceptibles d'être subventionnés !

Lorsqu'il s'agit de travaux nécessaires pour la bonne conservation de l'édifice, il n'y a pas de problème.

Mais des difficultés sont nées à propos de travaux qui ne sont pas nécessités par l'entretien proprement dit du bâtiment, mais par son adaptation à la vie moderne.

Il en est ainsi par exemple des travaux d'installation de la distribution d'eau ou du courant électrique à l'intérieur d'un bâtiment ancien.

La question est importante car, pour survivre, un bâtiment ancien doit avoir une affectation: telle ferme ancienne peut être acquise par une commune en vue d'y créer un centre d'animation, cette commune ne le fera que si elle peut espérer, par des subventions, pouvoir faire face aux frais importants que comportent la restauration et l'aménagement d'un bâtiment ancien.

Si bien que le subventionnement de travaux de cette sorte constitue une condition même de survie des bâtiments anciens à défaut de quoi ils ne trouvent pas de preneurs et sont laissés à l'abandon.

La Commission a émis un avis en ce sens (en excluant, bien entendu, des travaux comme l'aménagement de salles de bain) et le ministre en a fait déjà application, mais il y aurait grand intérêt à avoir une jurisprudence bien assise dans ce sens.

IV. Conclusion

Un rapport comme celui-ci a tendance à mettre l'accent sur les déficiences et les imperfections, dans le but de les améliorer.

Ceci ne devrait cependant pas fausser le tableau, qui est loin d'être négatif.

La procédure de classement s'est poursuivie, même si la cadence n'en est pas suffisante et la plupart des cas ont mis en évidence une très grande écoute de la Commission, de la part du ministre.

Dans tous les travaux de restauration et d'entretien des bâtiments classés, l'avis de la Commission a été demandé; il a été donné avec un très grand soin, après avoir été souvent précédé d'une visite sur place. C'est une des tâches les plus importantes de la Commission et l'on a ainsi certainement évité bien des erreurs.

Il convient de souligner enfin l'excellente collaboration existante entre différents ministères et organismes et la Commission:

— avec le Ministère des Travaux publics: aucun tracé d'autoroute n'est établi de façon définitive sans que l'avis de la Commission n'ait été demandé. L'avis est également demandé chaque fois qu'un tracé de route ou d'ouvrage hydraulique met en cause un monument ou un site classé. Si d'aventure, cet avis n'est pas demandé, la Commission intervient d'office;

— avec l'Administration de l'Urbanisme: pour toute construction proche d'un bâtiment ou d'un site classé ou, à fortiori, à l'intérieur d'un site classé;

— avec le Ministère des Affaires économiques: pour l'établissement des lignes à haute tension;

— avec le Ministère de l'Agriculture: pour les plans de remembrement.

En remplissant ces différentes tâches, la Commission Royale des Monuments et des Sites a le sentiment d'apporter sa contribution à l'amélioration de l'environnement et à un meilleur respect de valeurs indispensables à la vie de l'homme.

Ch. HANIN

Année 1979 — Séances — Détail des procès-verbaux

8.1	M.	34	4	5	1	8	—	8	1	3
15.1	S.	—	3	8	—	6	—	3	5	6
22.1	M.	17	8	1	—	44	—	7	3	3
19.2	S.	1	5	8	1	1	2	5	1	14
26.2	M.	57	4	4	2	10	—	23	4	—
12.3	M.	11	3	5	—	5	1	16	4	—
19.3	S.	4	—	17	5	5	1	5	5	14
26.3	M.	42	6	6	4	11	2	15	11	33
9.4	M.	18	4	4	2	5	1	17	11	—
23.4	S.	1	2	11	3	8	1	1	—	—
23.4	M. + S.	3	1	1	2	2	—	—	1	—
23.4	M.	16	4	5	5	10	—	5	4	2
14.5	M.	43	2	10	5	9	1	17	6	2
21.5	S.	6	4	9	2	9	1	4	8	5
28.5	M.	20	3	7	3	16	1	15	5	—
18.6	S.	5	4	14	3	10	—	3	2	—
25.6	M.	52	10	7	5	16	3	25	7	—
9.7	M.	13	4	10	—	9	—	15	11	3
16.7	S.	2	2	8	1	8	1	6	2	1
23.7	M.	28	5	5	—	19	3	20	7	—
(17.9 (1.10	S.	3 + 2	7	19	5	4	—	13	4	1
24.9	M.	31 + 38	11	11	5	14	2	24	7	11
8.10	M.	8	7	2	3	16	1	8	3	—
22.10	M.	20	4	17	1	16	1	10	10	—
12.11	M.	39	—	10	1	2	—	9	3	—
19.11	S.	1	2	14	—	6	—	2	9	7
26.11	M.	34	4	2	5	3	3	19	4	2
10.12	M.	26	2	7	2	8	—	7	5	—
17.12	S.	7	2	3	4	11	—	8	4	—
24.12	M.	24	1	6	—	3	—	4	—	7
M. : 19		571	86	124	44	224	19	264	106	66
S. : 10		32	31	111	24	68	6	50	40	48
M. + S. : 1		3	1	1	2	2	—	—	1	—
30 séances		606	118	236	70	294	25	314	147	114
		décisions proposées	affaires urgentes	rapports d'ins- pection	inspec- tions à fixer	proposi- tions d'en- quête	proposi- tions de à l'ins- classe- ment	affaires à l'ins- tructions	corres- pon-	infor- mation

Notes explicatives

M. : Monuments

S. : Sites

Les « Décisions proposées » sont des affaires simples qui sont considérées comme acceptées s'il n'y a pas d'observation.

« Propositions d'enquête » : avis donné, après informations préliminaires, par la Commission au ministre, avis sur lequel celui-ci décide de l'ouverture de l'enquête officielle de classement.

« Propositions de classement » : avis donné par la Commission au ministre; les dossiers qui reviennent avec avis uniformément favorables ne sont pas traités à nouveau et ne sont pas comptabilisés sous cette rubrique.

« Affaires à l'instruction » et « Correspondance » concernent le plus souvent des avis relatifs à des travaux de restauration ou des demandes d'avis de différentes administrations.

Année 1979 — Séances

Arrêtés royaux parus en 1979

Propositions d'enquête examinées

M. Avis favorables	139
S. Avis favorables	45
M. + S. Avis favorables	58
M. Avis défavorables	—
S. Avis défavorables	—
M. + S. Avis défavorables	—

Ouvertures d'enquête: Lettres adressées au ministre à l'appui de rapport, photos, plans

M.	97
S.	36
M. + S.	39

Autorisations: Autorisations accordées par le ministre pour l'ouverture de la procédure

M.	58
S.	16
M. + S.	26

Initiatives ministérielles

M.	5
S.	2
M. + S.	2

BRABANT

M.	1
S.	—
M. + S.	—

HAINAUT

M.	4
S.	3
M. + S.	1

LIEGE

M.	16
S.	10
M. + S.	6

LUXEMBOURG

M.	4
S.	—
M. + S.	3

NAMUR

M.	9
S.	2
M. + S.	3

 62

 M.: Monuments
 S.: Sites

Année 1980 — Séances — Détail des procès-verbaux

14.1	M.	32	2	5	1	14	1	5	—	2
21.1	S.	14	4	12	2	6	—	12	4	10
28.1	M.	22	5	2	1	11	2	10	11	7
11.2	M.	13	1	4	1	13	—	7	5	15
18.2	S.	4	3	10	—	2	1	4	2	7
10.3	M.	37 + 2	11	7	—	4	—	17	5	—
17.3	S.	2	1	6	6	6	1	1	1	13
24.3	M.	18	2	2	—	17	1	31	7	32
14.4	M.	33	3	6	2	11	2	13	2	—
21.4	S.	4	5	11	5	12	2	17	1	—
28.4	M.	32	4	1	2	21	1	23	2	1
12.5	M.	10	3	4	1	6	2	6	—	6
19.5	S.	1	1	16	1	13	4	11	1	6
9.6	M.	44	5	3	1	12	7	24	6	—
16.6	S.	4	1	8	1	4	2	4	2	3
23.6	M.	30	3	1	1	12	2	16	6	1
14.7	M.	42	7	6	—	6	1	23	2	4
28.7	S.	8	2	3	1	16	5	2	1	1
28.7	M. + S.	3	2	2	—	1	3	5	—	—
28.7	M.	41	4	9	—	2	3	13	2	—
8.9	M.	61	5	2	5	13	4	21	1	25
15.9	S.	7	2	7	1	12	5	10	7	6
22.9	M.	30	5	12	5	1	—	11	1	—
13.10	M.	34	—	8	—	13	1	18	5	—
20.10	S.	2	3	11	3	6	1	6	3	9
27.10	M.	37	5	3	1	17	2	9	2	13
10.11	M.	24	2	4	—	7	—	16	2	3
17.11	S.	9	2	11	2	7	1	3	3	—
8.12	M.	53	6	2	1	45	3	24	1	—
15.12	S.	7	3	15	3	20	6	5	5	—
22.12	M.	31	3	3	1	7	1	15	3	2
M. : 19		626	76	84	23	232	33	302	63	111
S. : 11		62	27	110	25	104	28	75	30	55
M. + S. : 1		23	2	2	—	1	3	5	—	—

31	691	105	196	48	337	64	382	93	166
Séances	décisions proposées	affaires urgentes	rapports d'ins- pection	inspec- tions à fixer	proposi- tions d'en- quête	proposi- tions de classe- ment	affaires à l'ins- truction	corres- pon- dance	infor- mations

Année 1980 — Séances

Arrêtés royaux parus en 1980

Propositions d'enquête examinées

M. Avis favorables	142
S. Avis favorables	43
M. + S. Avis favorables	26
M. Avis défavorables	18
S. Avis défavorables	5
M. + S. Avis défavorables	1

Ouvertures d'enquête: Lettres adressées au ministre à l'appui de rapport, photos, plans

M.	133
S.	35
M. + S.	32

Autorisations: Autorisations accordées par le ministre pour l'ouverture de la procédure

M.	134
S.	22
M. + S.	26

Initiatives ministérielles

M.	1
S.	1
M. + S.	1

BRABANT

M.	3
S.	—
M. + S.	3

HAINAUT

M.	34
S.	—
M. + S.	7

LIEGE

M.	7
S.	2
M. + S.	3

LUXEMBOURG

M.	7
S.	1
M. + S.	3

NAMUR

M.	8
S.	11
M. + S.	6
	<hr/>
	95

MONUMENTS ET SITES CLASSES 1979-1980

<i>Province de Brabant</i>		<i>Monuments</i>
LASNE	Colonne Victor Hugo, à Plancenoit	27.11.1979
BRAINE-L'ALLEUD	Immeuble Empire sis à l'angle de la place Abbé Renard, n° 7 et rue des Trois Apôtres, n° 1, 3, 5 et 7, à Braine-l'Alleud	17.03.1980
GENAPPE	Orgues de l'église Saint-Hubert, à Baisy-Thy	17.03.1980
HELECINE	Chapelle Notre-Dame de la Colombe, à Linsmeau	18.03.1980
REBECQ	Deux moulins d'Aremberg, leurs machineries et les vannes qui les reliait, à Rebecq-Rognon	17.03.1980
WAVRE	Chapelle de Grimohaye, à Limal	26.03.1980
ORP-JAUCHE	Ferme Le Cerf ou Hicquet, à Jandrain-Jandrenouille	21.10.1980
<i>Province de Brabant</i>		<i>Sites</i>
HELECINE	Ensemble formé par la chapelle Notre-Dame de la Colombe et ses abords, à Linsmeau	18.03.1980
REBECQ	Ensemble formé par les deux moulins d'Aremberg et les terrains environnants, à Rebecq-Rognon	17.03.1980
ORP-JAUCHE	Ensemble formé par la ferme Le Cerf ou Hicquet et les terrains environnants, à Jandrain-Jandrenouille	21.10.1980
<i>Province de Hainaut</i>		<i>Monuments</i>
ANDERLUES	Tour de l'église Saint-Médard, à Anderlues	06.02.1979
CHARLEROI	Entrée principale (porche d'entrée et les deux tours) de la caserne Caporal Trésignies, à Charleroi	28.03.1979
MONS	Façade avant et toiture avant de la maison sise rue du Gouvernement, n° 27-29, à Mons	09.03.1979
MONS	Casemates de la place Nervienne, à Mons	03.04.1979
THUIN	Volume du château ainsi que les façades et toitures des dépendances, à Leers-et-Fosteau	02.04.1979
ATH	Façades et toitures de l'immeuble sis n° 8, rue Beugnies, à Ath	17.03.1980
ATH	Façades et toitures de l'immeuble sis n° 2-4, rue Beugnies, à Ath	17.03.1980
ATH	Façades et toitures de la maison sise n° 3, rue du Noir Bœuf, à Ath	17.03.1980
ATH	Façades et toitures de quatre maisons de tailleurs de pierre situées n° 154, 157, 161 et 162, rue de la Fosse, à Maffle	17.03.1980
BERNISSART	Façades et toitures de la maison communale sise grand' place, n° 29, à Blaton	17.03.1980
ENGHIEN	Façade et toiture de la maison sise n° 12, rue d'Hérinnes, à Enghien	18.03.1980
ENGHIEN	Façades et toitures de la maison sise n° 22, rue de la Fontaine, à Enghien	18.03.1980
PONT-A-CELLES	Orgue de l'église de la Sainte-Vierge, à Obaix	17.03.1980

TOURNAI	Façades et toitures de la maison sise n° 24, rue des Carliers, à Tournai	14.03.1980
TOURNAI	Façade arrière et toiture de l'immeuble sis n° 24, rue Saint-Martin, à Tournai	17.03.1980
TOURNAI	Façades et toitures de la maison sise n° 17, rue Haigne, à Tournai	18.03.1980
TOURNAI	Salle des séances de la Commission d'Assistance publique sise n° 18, rue Tête d'Or, à Tournai — <i>Déclassement</i>	18.03.1980
TOURNAI	Four à chaux sis rue de la Lys, à Tournai	17.04.1980
ATH	Façades et toitures de la Brasserie Langie sise rue des Bouchers, n° 2, à Ath	25.06.1980
ATH	Façades et toitures de l'immeuble sis rue Beugnies, n° 6, à Ath	26.09.1980
ATH	Salle de la Brasserie, située rue de la Fosse, à Maffle	13.10.1980
CHARLEROI	Totalité des bâtiments et du porche ainsi que des soubassements des murs, à l'exclusion du pigeonnier du château Cartier, à Marchienne-au-Pont	21.08.1980
CHARLEROI	Chapelle Notre-Dame des Affligés, à Jumet	06.10.1980
COURCELLES	Façade et toiture de la ferme du Grand Hamal, à Courcelles	26.09.1980
ELLEZELLES	Chapelle Notre-Dame de la Paix, à Ellezelles	09.10.1980
HONNELLES	Eglise Saint-Martin, à Angre	21.08.1980
LOBBES	Portelette ainsi que les murailles d'enceinte sur cinquante mètres de part et d'autre, à Lobbes	27.06.1980
MONS	Chapelle Saint-Macaire, à Obourg	21.08.1980
MONS	Façade et toiture versant côté rue de l'immeuble de style Régence sis rue de Nimy, n° 8, à Mons	21.08.1980
MONS	Façade et toiture de l'ancien hospice des Chartiers sis rue des Chartiers, n° 12, à Mons	03.09.1980
MONS	Façades et toitures de tous les bâtiments, y compris la chapelle, constituant l'ancien couvent des Ursulines, à Mons	30.09.1980
QUAREGNON	a) Tour de l'ancienne église Saint-Quentin, à l'exclusion du monument aux morts b) Margelle du puits du XVIII ^e siècle, à Quaregnon	21.08.1980
QUEVY	Chapelle Saint-Antoine Ermite, aux armoiries de Gaspard de Boussu, sise rue Grande, à Bougnies	13.10.1980
SIVRY-RANCE	Totalité du fournil situé rue d'Eppe, n° 8, à Montbliart	09.10.1980
SOIGNIES	Chapelle Saint-Roch située rue de l'Ecole Moderne, à Soignies	25.06.1980
SOIGNIES	Totalité du Modern Hôtel sis rue de la Station, n° 73, à Soignies	25.08.1980
TOURNAI	Totalité de l'édifice, y compris les châssis et les boiseries de la maison sise rue de Cambron, n° 29-31-33, à Tournai	23.04.1980
TOURNAI	Façades et toitures de la maison sise rue des Carliers, n° 20, à Tournai	28.04.1980
TOURNAI	Façades et toitures de l'Hôtel Duquesne sis rue Saint-Martin, n° 28, à Tournai	07.05.1980
TOURNAI	Pavillon de style Empire situé rue des Jésuites, n° 55, à Tournai	25.08.1980

TOURNAI	Façades, toitures et structures en bois, charpente comprise de la maison sise rue des Corriers, n° 44, à Tournai	26.09.1980
TOURNAI	Façades et toitures de l'immeuble sis rue de l'Arbalète, n° 9, à Tournai	09.10.1980
TOURNAI	Musée des Beaux-Arts sis rue de l'Enclos Saint-Martin, à Tournai	13.10.1980

Province de Hainaut

Sites

BINCHE	Anciennes carrières Hubaut, à Waudrez	14.03.1979
GERPINNES	Ensemble formé par le bois de Roumont, à Loverval	27.11.1979
MONS	Ensemble formé par les étangs de l'abbaye de Saint-Denis en Brocqueroyc et la vallée de l'Obrechocuil, à Mons-Thieusies	12.12.1979
THUIN	Ensemble formé par le château et les terrains qui l'entourent, à Leers-et-Fosteau	02.04.1979
ENGHIEN	Site du moulin à eau, à Marcq	09.04.1980
ATH	Site de la Cavée, à Isières	30.09.1980
CHARLEROI	Ensemble formé par le château Cartier et ses abords, à Marchienne-au-Pont	30.09.1980
DOUR	Site de Cocars, à Elouges	30.09.1980
ELLEZELLES	Ensemble formé par la chapelle Notre-Dame de la Paix et ses abords, à Ellezelles	09.10.1980
LOBBES	Ensemble formé par la portelette, les murailles et les abords, à Lobbes	27.06.1980
PONT-A-CELLES	Ensemble formé par la « Terre à l'Danse », à Thiméon	26.09.1980
SILLY	Vallon situé à la Lisière sud-occidentale du bois de Cambron au lieu-dit « L'Ermitage », à Thoricourt	13.10.1980
THUIN	Ensemble formé par des terrains sis à proximité de l'abbaye d'Aulne, à Gozée	25.06.1980
TOURNAI	Ensemble formé par l'Hôtel Duquesne situé rue Saint-Martin, n° 28, et son jardin, à Tournai	07.05.1980
LE RŒULX	Ensemble formé par la grand'place et la maison portant le n° 35, à Le Rœulx	11.12.1980
TOURNAI	Jardin de l'immeuble Gorin, à Tournai	11.12.1980
TOURNAI	Ensemble formé par l'Hôtel de Ville et le parc communal, à Tournai	01.08.1980

Province de Liège

Monuments

ANTHISNES	Façades et toitures, salle à manger et salon central du rez-de-chaussée du château de Vien, ainsi que les façades et toitures des deux pavillons, à Anthisnes	21.12.1979
DALHEM	Entièrement de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Bombaye	03.04.1979
DALHEM	Totalité des bâtiments du château-ferme sis rue de l'Eglise, n° 85-86, ainsi que le mur de la grange de la propriété voisine qui ferme le quadrilatère de la cour du château, à Bombaye	08.08.1979
FERRIERES	Portail d'entrée, tour extérieure, façades et toitures de la cour d'honneur, salle du chapitre y compris les tableaux encastrés dans les boiseries et les stucs du monastère Saint-Roch, à Ferrières	04.12.1979
HANNUT	Chapelle Saint-Donat, à Bléhen	04.12.1979

HERVE	Façades et toitures des bâtiments ayant constitué l'ancien couvent des Récollectines sis rue Haute (chapelle et bâtiment conventuel avec cloître intérieur) ainsi que le chœur de l'ancienne chapelle avec son décor de stucs, ses lambris et la balustrade du jubé, à Herve	20.02.1979
HERVE	Fontaine monumentale située derrière l'immeuble sis rue Jardon, n° 11, à Herve	27.11.1979
LIEGE	Maison De Francquen sise rue Saint-Nicolas, n° 106A, à Liège	09.03.1979
LIEGE	Salle et péristyle du Forum sis Pont d'Avroy, n° 14, à Liège	24.07.1979
MALMEDY	Ermitage de Bernister, à Malmédy	06.11.1979
SERAING	Château d'Ordange, à Jemeppe-sur-Meuse	29.01.1979
SERAING	Château Antoine, à Jemeppe-sur-Meuse	07.12.1979
SPA	Façades et toitures de l'hôtel de Lorraine, à Spa	27.12.1979
STAVELOT	Façades et toitures de l'immeuble sis rue du Vinâve, n° 10-12, à Stavelot	21.12.1979
THEUX	Charmille du Haut-Marais au hameau de Hautregard, à Theux	12.12.1979
THEUX	Façade principale, pan de toiture avant, à l'exclusion du garage latéral droit de l'hospice Sainte-Joséphine sis rue Chaussée, n° 25-27, à Theux	27.12.1979
VERVIERS	Façade et toiture avant de l'immeuble sis rue de la Chapelle, n° 26, à Verviers	27.11.1979
VERVIERS	Façade et toiture avant de l'immeuble sis rue de la Chapelle, n° 32, à Verviers	27.11.1979
VERVIERS	Façade et toiture avant de l'immeuble sis rue de la Chapelle, n° 28, à Verviers	04.12.1979
VERVIERS	Portique d'entrée sis rue de la Chapelle, n° 30, à Verviers	04.12.1979
VERVIERS	Crucifix situé devant l'immeuble sis rue Francomont, n° 4, à Lambermont	04.12.1979
AWANS	Totalité de l'église Sainte-Agathe, à Awans	17.03.1980
BURG-REULAND	Totalité des ruines du château fort, à Burg-Reuland	07.03.1980
LIERNEUX	Tour de l'église et porte d'entrée du cimetière surmontée d'un calvaire, à Lierneux — <i>Déclassement</i>	18.03.1980
SERAING	Château Courtejoie ou d'Olloy et petits bâtiments voisins, à l'exception de l'annexe construite aux environs de 1860, à Jemeppe-sur-Meuse	18.03.1980
SPA	Façade nord, pignon est et toiture de l'immeuble « John Cockerill » sis n° 250, avenue Reine Astrid, à Spa	01.02.1980
STAVELOT	Façades et toitures, à l'exclusion de l'appentis côté jardin de l'immeuble sis n° 11, rue des Ecoles, à Stavelot	18.03.1980
VERVIERS	Parties anciennes de la ferme sise n° 52-54, rue de la Moinerie, à Petit-Rechain	01.02.1980
BURG-REULAND	Totalité des ruines du château-fort, à Burg Reuland	07.03.1980
SERAING	Certaines parties du château, à savoir: a) <i>à l'intérieur</i> : — le hall et l'escalier à l'extrémité est de l'aile nord — le bureau du Président du Conseil d'Administration au rez-de-chaussée — la salle à manger joignante — l'aile centrale au premier étage — la salle du Conseil d'Administration	23.04.1980

	b) <i>à l'extérieur</i> :	
	— les façades et toitures	
	— la cour d'honneur, à Seraing	
DALHEM	Totalité des bâtiments du château-ferme sis rue de l'Eglise, n° 85-86, ainsi que le mur de la grange de la propriété voisine, qui ferme le quadrilatère de la cour du château, à Bombaye	08.08.1979
LIEGE	Immeuble sis rue Pierreuse, n° 8-10, à Liège	13.10.1980
LIEGE	Façade, toiture et charpente de l'immeuble sis rue Fond-Saint-Servais, n° 20, à Liège	13.10.1980
STAVELOT	Façades et toitures de l'immeuble sis rue du Vinâve, n° 8, à Stavelot	13.10.1980
VERVIERS	Immeuble sis rue de Mangombroux, n° 297-299 (Ma Campagne), à Verviers	13.10.1980
VERVIERS	Façades et toitures de l'immeuble sis rue de Limbourg, n° 33, à Verviers	16.12.1980
VERVIERS	Façades, charpentes et toitures, ainsi que le mobilier considéré comme immeuble par destination, de la chapelle Saint-Lambert sise au coin des rue du Collège et Masson, à Verviers	16.12.1980
WANZE	Ruines du château, à Moha	13.10.1980
<i>Province de Liège</i>	<i>Sites</i>	
DALHEM	Ensemble formé par le château-ferme sis rue de l'Eglise, n° 85-86 et ses abords, à Bombaye	08.08.1979
FLEMALLE	Extension de classement du site du château d'Aigremont, à Awirs	21.12.1979
HANNUT	Butte sur laquelle s'élève la chapelle Saint-Donat ainsi que le tumulus voisin, à Bléhen	04.12.1979
LIEGE	Ensemble formé par la maison De Francquen sise rue Saint-Nicolas, n° 106A et ses abords, à Liège	09.03.1979
LIEGE	Arbres situés dans l'îlot compris entre les rues César Franck, Wazon et Monulphe, à l'exception de deux cerisiers et de deux noisetiers, à Liège	12.12.1979
MALMEDY	Ensemble formé par l'ermitage de Bernister et ses abords, à Malmédy	06.11.1979
MARCHIN	Clairière du domaine de Bagatelle, à Vyle-Tharoul	04.12.1979
SERAING	Ensemble formé par le château d'Ordange et les terrains environnants, à Jemeppe-sur-Meuse	29.01.1979
SERAING	Ensemble formé par le château Antoine et les terrains environnants, à Jemeppe-sur-Meuse	07.12.1979
SPRIMONT	Extension du site de la Roche Sanglante, à Rouvieux	04.12.1979
STAVELOT	Courbes de l'Amblève a) au rocher de Challe et au Hé de Challe b) au « Bout du Monde », à Stavelot	19.06.1979
THEUX	Ensemble formé par la charmille du Haut-Marais et ses abords au hameau de Hautregard, à Theux	12.12.1979
VERVIERS	Site de la rue Francomont, à Lambermont	03.04.1979
WAREMME	Site formé par la drève de Longchamps, à Waremme	03.04.1979
LIEGE	Ensemble formé par la ferme Fabry et ses abords, à Liège	01.02.1980
SERAING	Ensemble formé par le château Courtejoie ou d'Olloy et les terrains environnants, à Jemeppe-sur-Meuse	18.03.1980

SPA	Site de la fontaine de la Sauvenière, à Spa	17.03.1980
BURG-REULAND	Ensemble formé par les ruines du château fort et leurs abords, à Burg-Reuland	07.03.1980
SERAING	Ensemble formé par le château et ses abords, à Seraing	23.04.1980
DALHEM	Ensemble formé par le château-ferme sis rue de l'Eglise, n° 85-86 et ses abords, à Bombaye	08.08.1979
WANZE	Ensemble formé par les ruines du château et leurs abords immédiats, à Moha	13.10.1980

Province de Luxembourg

Monuments

FLORENVILLE	Anciennes forges, à Villers-devant-Orval	03.04.1979
FLORENVILLE	Façades et toitures du bâtiment principal et des annexes de la ferme Guerlot sise rue de Margny, n° 53, à Villers-devant Orval	08.03.1979
GOUVY	Chapelle Notre-Dame de Lourdes, à Baplain	10.02.1979
MEIX-DEVANT-VIRTON (Gérouville, Robermont, Sommethonne, Villers-la-Loue)	Eglise Saint-André, à Gérouville	04.12.1979
MEIX-DEVANT-VIRTON	Mur de soutènement et de clôture du cimetière de l'église Saint-André, à Gérouville	05.12.1979
BASTOGNE	Chapelle Saint-Laurent, à Bastogne	17.03.1980
BERTOOGNE	Château de Rolley et les ruines, à Longchaps	03.04.1979
BERTRIX	Lavoir sis rue de Burhaimont, à Bertrix	04.03.1980
MEIX-DEVANT-VIRTON	Presbytère de l'église Saint-André, à Gérouville	04.12.1979
MEIX-DEVANT-VIRTON	Grange aux dîmes, à Gérouville	17.03.1980
LEGLISE (Anlier, Assenois, Ebly, Mellier, Witry)	Pont-barrage, toutes les constructions anciennes, les fours à chaux et les ruines des anciennes forges, à Mellier	13.10.1980
VIELSALM	Ferme Gesnot, à Provedroux	13.10.1980
MARTELANGE (Anlier en partie)	(Lavoir, à Martelange	20.10.1980
RENDEUX	Eglise Saint-Martin et mur d'enceinte au cimetière, à Marcourt-sur-Ourthe	21.10.1980
TINTIGNY (Bellefontaine, Rossignol, Saint-Vincent)	Eglise Notre-Dame de l'Assomption et mur d'enceinte du cimetière, à l'exception de la partie bordant l'escalier monumental, à Tintigny	21.10.1980

Province de Luxembourg

Sites

FLORENVILLE	Ensemble formé par les anciennes forges et les terrains qui les entourent, à Villers-devant-Orval	03.04.1979
GOUVY	Ensemble formé par la chapelle Notre-Dame de Lourdes et ses abords, à Baclain	10.02.1979
BERTOOGNE	Ensemble formé par le château de Rolley et les terrains environnants, à Longchamps	03.04.1979

LEGLISE (Anlier, Assenois, Ebly, Mellier, Witry)	Ensemble formé par les anciennes forges et les terrains environnants, à Mellier	13.10.1980
VIELSALM	Ensemble formé par la ferme Gesnot et les abords, à Provedroux	13.10.1980
BOUILLON	La « Roche aux Fées » et le bief contigu de la Semois dit « Vanne des Bains », à Bouillon	29.08.1980
<i>Province de Namur</i>		
<i>Monuments</i>		
GESVES	Tour de la ferme Marchand dite « Tour du Royer » sise rue de Loyers, n° 4, à Mozet	05.01.1979
NAMUR	Façades et toitures de la maison et de la tourelle de l'es- calier ainsi que la totalité du portail d'entrée situé à gauche de la maison, de l'immeuble sis rue du Lombard, n° 22, à Namur	06.02.1979
CINEY	Potale Notre-Dame de Hal, à Haversin	04.12.1979
FLORENNES	Ensemble des bâtiments (intérieur et extérieur) du châ- teau de Beaufort, à Florennes	04.12.1979
FLORENNES	Chapelle Saint-Oger, à Hanzinne	12.12.1979
FLORENNES	Château, à Morialmé	21.12.1979
HAVELANGE	Porche d'entrée et couverture du château, à Porcheresse- en-Condroz	27.11.1979
NAMUR	Entièrement de l'hôtel de Wasseige situé rue de Bruxelles, n° 55/55B, à Namur	20.12.1979
NAMUR	Façades à rue et toitures de l'immeuble sis rue de l'Ou- vrage, n° 1, à Namur	20.12.1979
ROCHEFORT	Façades et toitures de l'immeuble situé rue Jacquet, n° 96, à Rochefort	20.12.1979
VIROINVAL	Chapelle Saint-Roch, à Nismes	27.11.1979
VIROINVAL	Chapelle Saint-Joseph, à Nismes	07.12.1979
CINEY	Eglise et mur du cimetière, à Serinchamps	17.04.1980
DINANT	Façades et toitures de la maison patricienne sise n° 104, rue Daoust, à Dinant	17.03.1980
DINANT	Chapelle Saint-Remy, à Taviet	09.04.1980
FLOREFFE	Chapelle Saint-Amand, à Soye	17.03.1980
ANDENNE	Façades et toitures de l'immeuble Tonglet-Magnée, à l'exception des annexes adossées au pignon sud-ouest sis avenue des Combattants, n° 113, à Sclayn	10.07.1980
CINEY	Chapelle Saint-Lambert, à Haversin	14.08.1980
COUVIN	Façades et toitures de l'ancienne maison des Baillis, à Pesche	13.10.1980
DINANT	Maison du Pléban sise rue En Rhée, n° 89, à Dinant	07.10.1980
NAMUR	Façades et toitures de l'immeuble sis à l'angle de la rue Grandgagnage, n° 2A et 2B et de la rue de Bruxelles, n° 71, à Namur	08.05.1980
DOISCHE	Ensemble formé par l'église Saint-Colombe et ses abords, à Soulme	06.02.1979
FLORENNES	Ensemble formé par la chapelle Saint-Oger et ses abords, à Hanzinne	12.12.1979
FLORENNES	Ensemble formé par le château et ses abords, à Morialmé	21.12.1979

HAVELANGE	Chêne au Gibet et ses abords, à Barvaux-en-Condroz	20.12.1979
VIROINVAL	Ensemble formé par la chapelle Saint-Joseph et ses abords, à Nismes	07.12.1979
CINEY	Ensemble formé par l'église et le cimetière, à Serinchamps	17.04.1980
DINANT	Ensemble formé par la chapelle Saint-Remy et ses abords, à Taviet	09.04.1980
OHEY	Ensemble formé par la ferme dite « La Rochette », à Evelette	26.03.1980
NAMUR	Extension de classement du site du Rocher de la Roche à l'Argent, à Lives-sur-Meuse	09.04.1980
ROCHEFORT	Ensemble formé par la chapelle de Génimont et ses abords, à Rochefort	07.03.1980
SOMME-LEUZE	Ensemble formé par l'église Saint-Martin et le cimetière, à Nettinne	28.04.1980
SOMME-LEUZE	Ensemble formé par le château de Somal, la chapelle et les terrains environnants, à Maffe	25.07.1980
ANDENNE	Ensemble formé par l'immeuble Tonglet-Magnée sis avenue des Combattants, n° 113 et ses abords, à Sclayn	10.07.1980
COUVIN	Tourbière au lieu-dit « Les Marais », à Cul-des-Sarts	19.05.1980
ROCHEFORT	Ensemble formé par la ferme Cavillot et les terrains environnants, à Génimont	10.07.1980
SAMBREVILLE	Site néolithique au lieu-dit « Les Tiennes de Jemeppe », à Velaine	29.08.1980
ROCHEFORT	Façades et toitures de la ferme Cavillot, à Génimont	10.07.1980
SAMBREVILLE	Mégalithe et polissoir au lieu-dit « Tienne de Jemeppe », à Velaine	29.08.1980
SOMME-LEUZE	Eglise Saint-Martin ainsi que le mur du cimetière, à Nettinne	28.04.1980
SOMME-LEUZE	Château de Somal et chapelle, à Maffe	25.07.1980

Province de Namur

Sites

ASSESE	Ensemble formé par le château-ferme et les terrains environnants, à Courrière	10.12.1980
COUVIN	Grand'place, à Mariembourg	13.10.1980
DINANT	Camp romain, à Furfooz	18.07.1980
NAMUR	Ensemble formé par le château David de Lossy et les terrains environnants, à Flawinne	15.10.1980
ONHAYE	Ensemble formé par le château de Fontaine et ses abords, à Anhée	13.10.1980
PHILIPPEVILLE	Bois de Marmont, à Romedenne	29.12.1980